

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 JUILLET 2012**

Délibération
n° 2012.07. 85.B

Travaux de
construction ou de
remplacement des
canalisations d'eau
potable,
d'assainissement
eaux usees et eaux
pluviales ainsi que les
ouvrages annexes
associes - appel
d'offres ouvert

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07. 85.B**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE REMPLACEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES AINSI QUE LES OUVRAGES ANNEXES ASSOCIES - APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché « Construction et réhabilitation de canalisations et ouvrages annexes eaux usées, eaux pluviales et eau potable » passé avec le groupement SOGEA (mandataire) SADE – CHANTIERS D'AQUITAINE et CANALISATIONS SOUTERRAINES arrive à échéance au 31 décembre 2012.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences en matière d'eau potable et assainissement, eaux usées et eaux pluviales, le GrandAngoulême souhaite lancer une nouvelle consultation en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation des travaux de canalisation et ouvrages annexes d'eau potable et assainissement.

Seraient exclus du marché :

- la construction de branchements individuels sur collecteurs existants d'eaux usées et d'eau potable,
- la construction des postes de relèvement ,
- les réfections définitives de voirie (chaussées et trottoirs revêtus).

Tous les travaux concernant les canalisations et ouvrages d'eaux usées et d'eau potable seront réalisés sous charte de qualité et feront l'objet d'un plan assurance qualité (P.A.Q).

Ces prestations s'inscriront dans le cadre d'un marché à bons de commande sans minima et maxima, mais avec une estimation de 2 000 000 € HT par an

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, et 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 13 juin 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est fixée du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013
- le marché pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois.

D'INSCRIRE la dépense aux budgets principal (eaux pluviales) et annexes assainissement (eaux usées), eau potable – article 2315.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2012